



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°164 du 5 mai 2010

SOMMAIRE

- Rapport de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 1^{er} avril 2010
- Compte rendu du CA du CNRS du 1^{er} avril 2010
- Compte rendu de la réunion du 5 mars 2010: " La révision Générale des Politiques Publiques dans les services de retraites de l'Etat".
- Compte rendu de la CNFP du 18 mars 2010
- Résultats des élections CAP INSERM

Rapport à la CE du 1er avril 2010 par Jean OMNES Trésorerie et le projet de Budget 2010 du SNTRS-CGT

Tout d'abord une bonne nouvelle : nous finissons l'année 2009 avec plus d'adhérents qu'en 2008. Il y a 1334 adhérents (au moins) en 2009 au lieu de 1317 en 2008.

Sur le plan financier par contre nous sommes dans une situation délicate. L'examen concret du bilan 2009 et du projet de budget 2010 vous éclairera sur ce sujet.

Le Bilan 2009

Nous avons perçu des sections du syndicat (90% des cotisations des adhérents) 237 830,85 € au titre de 2009 et 17 708,68 € au titre de 2008 (cotisations réglées en retard).

Les dons faits par les sections représentent 7875 € (dont 4000 ont été mis sur la caisse de solidarité SNTRS).

Outre la part de cotisations, nous avons reçu :

6 000 € sur la subvention INSERM (application du droit syndical).

5 099 € de remboursement au titre de la formation (par l'intermédiaire de l'UGFF).

1 253,16 € de produits financiers (compte Crédit Mutuel).

292,76 € de remboursements divers.

Et, enfin, 19 044,11 € de remboursement des frais de congrès SNTRS par les sections du syndicat.

Le total des recettes de 2009 est de 295 603,56 €

Nous avons reversé aux instances (CGT, UD, UGFF, FERC, Presse (« Ensemble »), Options, par l'intermédiaire de Cogetise) 143 871,88 €, soit plus de 50% des cotisations des adhérents.

Reste pour le fonctionnement du SNTRS au niveau national : 152 731,24 €

Or, les dépenses pourtant très resserrées en 2009 ont été de 154 397,24 €

Cela conduit à un déficit sur l'exercice 2009 de 2 665,56 €. Cela après avoir fini l'année 2008 avec un solde positif de 1040€ seulement !

Nous voyons là l'effet réel de l'application de la nouvelle répartition des cotisations dans la CGT. Nous en sommes là malgré notre décision de calculer nos versements aux instances de la CGT sur 87% des cotisations des adhérents au lieu de 100%. Si nous ne l'avions pas fait notre situation serait encore bien pire !

Crédits sociaux 2009

Pour être complet, nous devons voir aussi l'utilisation des crédits sociaux mis à notre disposition par le CNRS dans le cadre du droit syndical.

Pour 2009 nous avons au total 27 244,37 € d'autorisations de dépenses.

Les dépenses sur ces crédits ont été les suivantes :

Courrier, téléphone, ...	3 451,41 €
BRS	17 209,12€
Fournitures de bureau	3 583,10 €
Matériel informatique	2 660 €
Solde non utilisé	340,74 €

Comme vous le constatez, nous avons réussi à négocier le transfert sur ces crédits de certaines dépenses de fonctionnement et d'équipement auparavant prises sur le budget du syndicat.

Le projet de budget pour 2010

Au vu des éléments dont nous disposons aujourd'hui, nous pouvons espérer un total de recettes nettes disponibles de 138 500 € pour le fonctionnement du syndicat au niveau national.

Les projections en matière de dépenses nécessaires à une bonne activité de notre syndicat, qui restent au même niveau qu'en 2009 donnent :

Salaires	80 000 € (78 802,57 en 2009),
Déplacements	46 400 € (47576 en 2009),
Fonctionnement	15 500 € ((15289 en 2009),
Equipement	0 € (1914,50 en 2009),
Dépenses diverses (dont solidarité)	2000 € (2134,88 en 2009).

Le total des dépenses proposées pour 2010 est de 143 900 €.

Il nous manque donc 5400 € pour boucler le budget du syndicat pour l'année 2010.

Pour être complet il faut savoir que certaines recettes pourraient être perçues au cours de l'année, mais leur caractère

incertain nous empêche de les inscrire pour l'instant dans nos recettes pour 2010 :

- Versements de cotisations en retard de la part des sections au titre de 2009.
- Retard de versement des frais de congrès (12 sections sont en dette, pour un montant total de 4 625,25 €, dont 7 qui n'ont encore rien payé).
- Remboursement de formation par l'intermédiaire de l'UGFF.
- Remboursement de frais de justice qui tardent à rentrer de la part d'un camarade que nous avons aidé et qui a gagné devant les Prud'hommes.

Crédits sociaux 2010

Nous disposons de la même somme qu'en 2009 : 27 244,37 €.

Nous proposons le même type d'utilisation qu'en 2009.

Comment résoudre notre problème ?

Certains seraient tentés de nous dire d'utiliser notre réserve (86 403,20 €) cette fois encore. Mais une telle pratique peut être dangereuse si elle est répétée tous les ans, car nous devons assurer sur cette réserve au moins 6 mois de fonctionnement du syndicat (plus de 70 000 €). Il nous faut en effet parer à tout coup dur. L'utilisation de notre réserve est donc limitée et ce ne serait que reculer pour mieux sauter.

Nous devons donc assurer un financement régulier et suffisant pour poursuivre et améliorer le fonctionnement et l'activité du SNTRS-CGT. Lorsque nous parlons de financement suffisant, cela signifie à un niveau bien supérieur à celui d'aujourd'hui qui nous permet à peine de survivre.

Parmi les remèdes il y a :

- **Faire rentrer les cotisations en retard.**
- **Renforcer le syndicat, faire des adhésions.** Cette année pourrait être celle d'une campagne d'adhésion permanente. Il nous faudrait faire 50 adhésions supplémentaires au cours de l'année pour revenir à une situation positive en matière financière. Ce qui est un objectif tout à fait réaliste et réalisable.
- **Mettre à niveau les cotisations :** Beaucoup d'adhérents (et de militants aussi) oublient d'actualiser leur cotisation après un changement d'échelon de grade ou de corps... Veillons donc à cette actualisation.
- **Rouvrir le débat dans le syndicat, et au-delà, sur la clef de répartition des cotisations.**
Cela fait plusieurs années maintenant que, tous les ans, nous sommes sur le fil du rasoir en matière de finances et que, de fait, nous nous restreignons dans nos dépenses. Cela ne peut pas durer sans remettre en cause le bon fonctionnement du SNTRS. Empêcher, de fait, des syndicats comme le nôtre d'avoir toute son efficacité est contre-productif pour toute la CGT. Pour celle-ci c'est dangereux à terme, sauf si on considère que la structure syndicat doit être relativisée dans le fonctionnement de la CGT.

Nous appelons au cours des prochains mois à reprendre le débat dans notre syndicat sur la question de la répartition des cotisations. Cela sans exclure la possibilité de revoir la base de calcul des versements aux instances de la CGT.

Cela pouvant aboutir lors d'un prochain Conseil Syndical National.

Réduction des coûts

En parallèle, avec la CFC, nous travaillons à des solutions pouvant conduire à des réductions de coûts, notamment sur la gestion des prélèvements automatiques de cotisations et en matière de reprographie.

Concernant les PAC, l'essentiel du travail se faisant au syndicat, il est donc légitime que nous demandions au Crédit Mutuel une diminution du coût de chaque prélèvement automatique. Ce qui bénéficiera aux sections du syndicat.

Les bilans financiers des sections

Comme vous le savez, notre syndicat comme les autres va devoir publier ses comptes (recettes-dépenses). Il s'agit des comptes nationaux, mais aussi, en même temps, des comptes des sections du syndicat.

Nous vous appelons donc à faire remonter rapidement les bilans de trésorerie des sections à la trésorerie nationale.

Les comptes bancaires des sections SNTRS

Un dernier point enfin qui concerne les comptes ouverts au nom du SNTRS-CGT. Pour être en règle ceux-ci doivent être ouverts et avoir pour titulaire le secrétaire général du syndicat.

Il en reste quelques uns qui échappent parfois depuis toujours à cette règle : ouverts au nom de la section du SNTRS, ou parfois au nom d'un adhérent. Nous en avons recensés 3 connus.

Nous allons veiller, avec la commission Financière et de Contrôle, à un retour à la normale de façon progressive en débattant avec les sections concernées.

Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 1er avril 2010

Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

Préambule : Le Président Directeur Général a constitué le directoire du CNRS, qui comprend le président lui-même, Alain Fuchs, le Directeur Général Délégué à la science Joël Bertrand, et Xavier Inglebert le Directeur Général Délégué aux ressources (humaines et financières). Joël Bertrand a été Directeur du laboratoire de génie chimique (CNRS/ INP Toulouse/ Université Toulouse 3) et du RTRA « Sciences et Technologies pour l'Aéronautique et l'Espace ». Xavier Inglebert est Administrateur civil hors classe, et assurait avant sa nomination la fonction de sous-directeur de l'administration générale et des finances au ministère de l'Intérieur.

Le PDG a reçu sa lettre de mission du Ministère. Elle rappelle que les universités et les écoles sont dorénavant au centre du dispositif national de recherche et que la politique du CNRS doit être cadrée par la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI), notamment sa politique d'emplois. Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, l'organisme devra passer à une "comptabilité analytique adaptée au développement du travail en mode projet, ainsi qu'à l'application des coûts réels". Les moyens financiers et humains seront attribués en fonction de la performance des UMR sur la base des évaluations de l'AERES.

La marge de manœuvre pour le PDG et l'organisme est faible.

Compte rendu de séance

A l'ordre du jour: audits menés par la commission européenne au CNRS

Un rapport d'audits effectués par la commission européenne (CE) sur les projets financés par le 6ème Programme-Cadre de recherche et de développement (PCRD) a notifié des erreurs systématiques dans l'application des règles du PCRD, la commission estime à 20,9% le taux des coûts non justifié ce qui impliquerait une restitution par le CNRS de 50 à 80 M€. Le CNRS conteste et a engagé un recours devant le Tribunal de première instance des communautés européennes. En attendant les financements du 7ème Plan-cadre ne sont pas totalement assurés. Le CNRS a fait une provision d'un montant de 1,8 M€ pour le paiement des reversements concernant 18 contrats audités sur 884 recensés, ce qui ne sera probablement pas suffisant.

Parmi les règles non respectées invoquées par la CE: les feuilles de temps n'ont pas été correctement remplies: surévaluation des temps d'activité, déclaration induite des congés et arrêts de travail (maladie, maternité), non éligibilité de la prime de précarité, non déclaration de co-financement. La Commission a ainsi estimé qu'il y avait des erreurs "systémiques", ce qui s'est traduit par la mise en garde en vue de collègues pour interrogatoire dans le cadre d'enquêtes de police. Nous sommes intervenus en insistant sur la nécessaire protection juridique du CNRS envers ses personnels. Nous avons fait remarquer que la gestion de la recherche devient de plus en plus lourde et complexe, les déclarations d'intention sur la simplification des procédures administratives sont en contradiction avec les règles de gestion actuelles notamment européennes. Ces règles refusent de prendre en compte la spécificité de travail de la recherche ainsi que la spécificité française avec l'existence de personnels statutaires à temps plein. Une feuille de temps mal remplie deviendra-t-elle une faute professionnelle? Faudra-t-il des logiciels de gestion de temps pour remplir les appels à projet? De tels outils sont développés par d'autres établissements comme l'IFREMER!

A l'ordre du jour: Clôture du budget pour 2009 et présentation de la 1^{ère} Modification Budgétaire pour 2010. Présentation des comptes sociaux

En 2009, la subvention de charge de service public pour 2009 a été réduite de 14 M€ par rapport au budget primitif par annulation de crédits. La part des ressources propres continue à augmenter, elle représente 23% des recettes totales de l'établissement (contre 18% en 2007 et 20% en 2008) et 78% de celles-ci sont des contrats de recherche et soutiens finalisés (+ 98% par rapport à 2007, +37% par rapport à 2008).

Les effectifs sur postes permanents ont baissé. **Le CNRS a perdu 161 ETPT¹ permanents en 2009 (-184 en 2008) dont 130 imposés par le gouvernement. La Direction de l'organisme a donc fait le choix de ne pas utiliser la totalité des possibilités d'emplois votés par le CA pour alimenter les primes (+ 12%) et les promotions.** Par contre les ETPT personnels non permanents continuent d'augmenter, 9205 dont 1353 doctorants et post-docs sont employés par le CNRS. On décomptait en 2008, 8568 ETPT personnels non permanents avec 1402 doctorants et post-docs. Les précaires représentent plus d'un quart des effectifs du CNRS (19% ETPT en 2006, 23,13% en 2007, 25,35% en 2008, 26,86% en 2009). Les recrutements sur conventions de recherche dont ANR représentent 53% des précaires. Il faut noter que ces chiffres ne révèlent pas toute la réalité, la précarité affecte plus de collègues que ne laissent paraître les équivalents temps et aussi un développement massif de l'emploi précaire via les appels à projets ANR, régionaux, fondations associations diverse et variées.

La présentation du budget est apparemment plus synthétique, cependant il est difficile de comparer les évolutions des différents postes par rapport aux autres années. Les documents présentés au Conseil Scientifique n'ont pas été transmis aux administrateurs, ils auraient permis de suivre les ventilations dans les instituts et unités qui sont difficiles à retrouver.

¹ ETPT: Equivalent Temps Plein Travaillé

Le budget primitif pour 2010 s'élève à 3 116,3 M€ en augmentation de 1,8% par rapport à 2009. La subvention d'Etat pour charges de service public est de 2 510,4M€ (+2,3%) et une prévision de recettes de 605,9 M€ (-0,2%). L'augmentation du budget de l'organisme ne reflète pas les campagnes de communication du gouvernement sur l'effort de recherche.

L'évolution de la subvention pour les mesures salariales s'élève à 39,9M€, qui assureront le financement du surcoût des pensions civiles (retraites), les hausses salariales liées à la valeur point d'indice qui n'est augmenté que de 0,5%. Le reste financera les promotions, la PES et la création des chaires d'excellence avec l'université.

Concernant l'emploi, les plafonds d'emplois prévoient la baisse des emplois de titulaires (25312 en 2010 contre 25551 en 2009). Par contre, les emplois des CDD longue et courte durée s'envolent (6361 en 2010 contre 4669 en 2009). Dans ces chiffres ne sont pas comptés les doctorants (2050 en 2010), les post-docs ministériels (72 en 2010) et les apprentis, vacataires et autres (114 en 2010).

La Direction fait clairement le choix de plus de promotions au détriment de l'emploi de titulaires.

VOTE 5 CONTRE (4 élus des personnels + 1 représentant du monde du travail), 1 ABST

A l'ordre du jour: octroi des missions nationales d'animation et de coordination à l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs interactions (ISMI)

La demande de missions nationales pour seulement certains instituts comme l'Institut de Sciences Mathématiques et leurs Interactions instaure l'existence d'instituts à deux vitesses. Bien que le PDG ait affirmé que cela ne serait pas le cas il n'a pas pu dénier le fait que seuls les instituts non impliqués dans une Alliance pouvaient revendiquer l'octroi missions nationales d'animation et de coordination: les Alliances chapeauteront les sites universitaires.

La mise en place des Agences (ANR, AERES), des Alliances, la multitude de guichets entretiennent une complexité des structures emboîtées les unes dans les autres qui aboutissent finalement à une mise en retrait des organismes de recherche. Le CNRS ne maîtrise plus réellement sa politique scientifique. Celle-ci ne pourra être remplacée par celle des universités qui défendent un certain "localisme", qui ne leur permet pas d'avoir une vision nationale.

Axel Khan fait remarquer que la démarche concernant l'ISMI aurait du être discutée avec la CPU, 80% des mathématiciens sont dans les universités. Le CNRS doit jouer un rôle de coordinateur, tandis que les universités gèreront au niveau local.

Notre intervention:

Le rôle des Alliances est mal compris par la communauté scientifique, il n'y a pas eu de présentation de leur périmètre d'intervention, ni de la place du CNRS au sein de ces Alliances. Si le CNRS se défait de ses prérogatives, le CA doit en débattre. Le problème est récurrent, le CA n'est pas non plus informé sur le fonctionnement et le bilan des RTRA malgré la demande des élus des personnels.

Alain Fuchs décide reporter la décision au CA du mois de juin.

A l'ordre du jour: Modalités d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique:

445 chercheurs ont reçu la PES en 2009 dont 70% sont directeurs de recherche avec un âge moyen de 54,6 ans.

Notre intervention:

La prime d'excellence scientifique a été présentée à l'origine comme un moyen de revaloriser les salaires des chercheurs. Or, elle ne concernera que 20% d'entre eux et sur une durée de 4 ans. Or, il y a un réel retard des rémunérations: le tiers des CR1² et les 2/3 et les 2/3 des DR2³ sont au plafond de leur grille. Le niveau de salaires des jeunes chargé de recherche est ridiculement bas (salaire brut des CR2 entrant ~ 2100€) au regard du niveau de qualification et de l'expérience professionnelle souvent confirmée par des stages post-doctoraux. Concernant les promotions, nous nous félicitons de l'augmentation importante des possibilités de promotions en DR2. Cependant le retard est tellement important, que même en maintenant le rythme actuel la situation ne s'améliorera mais pas avant 5 ou 6 ans.

Le Ministère ne se cache que l'objectif de cette prime est d'inciter les chercheurs à effectuer une charge d'enseignement; la condition d'attribution III est démonstrative à ce sujet puisqu'elle exige que le chercheur effectue un tiers de service d'enseignement. En lien avec leur cœur du métier qui est l'activité de recherche, les chercheurs participent déjà à la formation à la recherche des étudiants non seulement par l'encadrement de thèses mais aussi celui de Master 1 et Master 2. Ils sont sollicités pour des cours et des conférences dans de nombreux cursus universitaires. Ils assurent la formation toujours recommencée de la plupart des précaires travaillant dans les laboratoires. Ces responsabilités sont très souvent assurées sans compensation financière. L'obligation d'enseignement pour obtenir la prime est une attaque sérieuse contre le statut de chercheur à temps plein puisqu'elle incite les chercheurs à réduire le temps consacré à la recherche pour enseigner. C'est un pas vers un statut unique pour les chercheurs et les enseignants chercheurs que défend le Ministère.

Les modalités d'attribution vont discriminer ceux qui entrent dans les clous, un seul critère concerne l'activité scientifique (prise de risque!). C'est une prime au mérite. Elle ne peut que contribuer à casser les collectifs de travail déjà mis à mal par la politique: 1 appel d'offre, un chercheur, une équipe. Pour les chercheurs, cela veut dire 20% de bons et 80% de cons.

Nous proposons que l'enveloppe dévolue à la PES soit répartie sur l'ensemble des chercheurs. Ce qui ferait 1200€/ par chercheur. Nous demandons que des négociations sur les rémunérations dans la recherche s'engagent avec le Ministère.

² CR1: Chargés de recherche 1^{ère} classe

³ DR2: Directeurs de recherche 2^{ème} classe

VOTE: 6 CONTRE, 1 ABS (Axel Khan, CPU), 10 POUR

A l'ordre du jour: Modalités d'indemnisation des missions: coûts d'hébergement en France métropolitaine

Le taux de remboursement des frais d'hébergement en métropole ne permet pas le recouvrement des frais engagés par les collègues missionnaires. D'autre part, il demande le recours au marché conclu avec la Centrale des Salles dont les services se sont fortement dégradés.

La proposition est de relever le taux de remboursement pour l'hébergement en Ile de France uniquement sous condition d'avoir recours au marché et de faciliter l'utilisation de la carte affaire. Cette proposition n'est satisfaisante notamment pour les missions en province.

VOTE: 6 CONTRE, 4 ABS, 8 CONTRE. Le projet sera appliqué mais sera rediscuté lors d'un prochain CA

« La Révision Générale des Politiques Publiques dans les services de retraites de l'État »

Réunion d'information syndicale, vendredi 5 mars 2010, Délégation régionale Normandie du CNRS.

Participants :

SNTRS-CGT : J. Léger, P. Lecomte, M. Lion

UGFF - CGT : G. Oberrieder

La réunion a été organisée à l'initiative du SNTRS-CGT, section de Caen. Tous les agents du SPAT (Service des pensions et accidents du travail) ont été invités. L'ensemble des agents du service, y compris son responsable, étaient présents à la réunion.

La réunion s'est déroulée en deux temps.

Dans un premier temps, G. Oberrieder a présenté la réforme de la chaîne des pensions de la fonction publique d'Etat. Il a exposé les évolutions du projet initial, suite aux mobilisations des personnels, notamment ceux du service de pension de l'Education nationale à La Baule. Il a présenté les positions de la CGT concernant cette réforme.

Dans un deuxième temps, il y a eu un dialogue avec les agents du SPAT. La réunion s'est conclue sur une perspective d'actions.

La chaîne des pensions actuelle est constituée par le Service de pension de l'Etat (SPE) à Nantes, les services de pré-liquidation interministériel et d'établissement. Les services de pré-liquidation emploient 1200 personnes et sont situés pour moitié en région. La taille de ces services est très hétérogène en fonction des ministères.

Dans le cadre de la RGPP (Réforme générale des politiques publiques), le projet du gouvernement, élaboré en 2007, prévoit la création d'un Service des retraites de l'Etat. Les missions de ce service seront redéfinies et sa mise en place entraîne la suppression de 1200 emplois, dont 900 dans les services ministériels de pré-liquidation de pensions. Le gouvernement justifie, pour partie, ces suppressions par la mise en place d'un outil informatique. Le projet initial a évolué, le gouvernement réfléchit à maintenir des services de pré-liquidation mais dans une autre configuration. Un comité interministériel rédige un rapport et le gouvernement devrait prendre une décision fin mai.

La réforme est pilotée par un Comité de coordination stratégique, où siègent des représentants des ministères et des établissements. Des réunions sont prévues en mai et en juin.

G. Oberrieder a présenté les revendications de la CGT concernant la réforme des services de pension :

1. ouverture d'une négociation interministérielle
2. maintien des services de pension ministériels

La CGT va contacter les autres organisations syndicales pour une action commune.

Le SPAT du CNRS est constitué de 20 agents dont 4 assurent la pré-liquidation des retraites. Le responsable actuel vient d'être embauché. Les autres agents ont des liens professionnels avec ces 4 agents. Les agents se plaignent de n'avoir aucune information de la part de la DRH du CNRS. Les agents sont plutôt interrogatifs concernant la réforme. Le chef de service a pour sa part participé à des réunions interministérielles.

Nous ne savons pas (pour l'instant) comment et par qui les EPST sont représentés au sein du Comité de coordination stratégique.

Le SPAT est un service central délocalisé, les agents ne veulent pas revenir à Paris. Ils souhaitent majoritairement continuer leur activité professionnelle au sein du SPAT.

L'UGFF CGT pense que le moment est venu pour les agents du SPAT de se mobiliser et d'interpeller la direction du CNRS. Les agents du SPAT doivent se réunir entre eux afin de prendre une position collective.

Le SNTRS, section de Caen, a proposé aux agents de les accompagner dans leur démarche et attend leur sollicitation.

Compte rendu de la Commission Nationale de Formation Permanente du CNRS - 18 mars 2010 -

Représentant SNTRS-CGT : Jocelyne LEGER

En l'absence de C. D'Argouges, la CNFP est présidée par E. Rident.

Ordre du jour :

- 1) Pré bilan 2009 de la formation
- 2) Budget et actions de formations pour 2010
- 3) Priorités d'actions 2010 pour le Service formation du CNRS (SFIP)
- 4) Présentation de la plaquette formation 2010

1) Pré bilan 2009

Les tableaux sont présentés comme des documents provisoires en cours de contrôle et ne devant pas être diffusés. Ces précautions sont liées au changement d'outil de gestion dans le courant de 2009 (passage à Sirhus). Quelques bugs dans la récupération des données saisies nécessitent un réajustement à faire à partir des bilans régionaux qui doivent arriver.

On peut noter une relative stabilité dans les effectifs de personnels CNRS formés (12 à 13 000 entre 2007 et 2009), dans les taux d'accès à la formation (36% de CNRS statutaires, 17% de CNRS non statutaires), dans les ratios chercheurs/IT (78% d'IT, 22% de chercheur), dans les taux d'accès par genre (dans tous les corps les femmes se forment plus que les hommes), dans les taux d'accès par corps.

Si on constate quelques différences entre les instituts, elles ne sont pas significatives.

Le taux d'accès par Bap se situe entre 40 et 50% à l'exception notable de la bap D (techniques des sciences humaines) qui tombe à 33% en 2009 (25% en 2007) et de la bap J (administration de la recherche) qui atteint 60%. Les raisons du taux d'accès assez bas de la bap D serait à creuser (effet d'âge ? faible évolution des techniques dans ces secteurs ?)

A ce propos la représentante de l'Observatoire des métiers annonce le lancement d'une campagne d'expertise métier. Chaque agent recevra très prochainement une invitation à s'inscrire.

Quelques chiffres concernant l'accès à la formation des personnels en CDD sont donnés. Ces chiffres ne concernent que les agents rémunérés par le CNRS et ne tiennent pas compte de la totalité réalité des précaires présents dans les laboratoires. (environ 200 CDD ITA de moins d'un an, une soixantaine de vacataires, 663 CDD ITA et 200 CDD chercheurs, 500 doctorants et post-doctorants ont été formés en 2009.

La discussion laisse envisager quelques disparités régionales dans l'accueil fait aux demandes de formation des CDD mais ceci demande à être étayé par l'examen des bilans régionaux.

Les gros postes de formation sont : 16,5% pour la prévention et la sécurité, 15% pour les techniques spécifiques, 13,5% pour la culture institutionnelle, 11% pour les connaissances scientifiques, 7% pour les langues.

Le reste (ressources humaines, informatique, finances-comptabilité, utilisation d'applications, management et qualité) est autour de 6%. La bureautique est à 4%, le partenariat et la valorisation à 2%.

Le nombre de jours de formation suivis par an et par domaine est très stable (de 1,5 jours en sécurité et prévention à 4,8 pour les langues, 6,6 pour les connaissances scientifiques, et 3,5 pour les techniques spécifiques.

80% des stagiaires ont suivi des formations classées T1 (adaptation au poste de travail).

Les actions de formation régionales ont été suivies à 83% par des stagiaires CNRS et à 17% par des non CNRS.

Les écoles thématiques ont rassemblé 31% de stagiaires CNRS et 69% de non CNRS. Les actions nationales ont été suivies par 89% de stagiaires CNRS et 11% de non CNRS.

Pour terminer, des chiffres de suivi du DIF (Droit individuel à la formation) ont été présentés. On constate un très faible nombre d'agents ayant mobilisé leur DIF (environ 2% des personnels formés en 2009 sur une durée moyenne de 27h). Parmi ces derniers, ce sont pour des formations de développement personnel (préparation au concours, préparation à la retraite, bilan de compétences, VAE) ou les langues que le DIF est mobilisé.

On peut envisager un effet d'une certaine incitation des services de formation des délégations en réaction à la très faible connaissance de ce nouveau droit. On peut remarquer aussi une tendance à utiliser le DIF comme moyen de reculer le recours à des modalités plus coûteuses de formation comme le Congé de formation (85% du salaire).

Le CNRS n'a aucune obligation contraignante si les agents ne mobilisent pas leurs 20 heures annuelles cumulables. Compte tenu des pratiques habituelles du CNRS en matière de formation il semble très difficile d'utiliser syndicalement ce chiffre.

2) Budget et perspectives 2010

Le budget primitif de 2009 était de 11 788 197 €. Pour 2010 il est de 12 548 573 €, ce qui représente une augmentation de 6%.

Le pourcentage de la masse salariale est en cours de calcul.

La DRH met l'accent sur l'augmentation de 6% - on la comprend – par contre le SNTRS pense que le budget de la formation du CNRS est relativement stagnant et est très loin du budget revendiqué. Ce n'est pas mauvais si on se compare à l'Enseignement supérieur, ce n'est pas fantastique non plus.

Une liste de 152 actions nationales (147 en 2009) et de 105 écoles thématiques (86 en 2009) est présentée. Ces actions peuvent être commanditées par des instituts, des directions fonctionnelles ou la MRCT.

On peut toujours chipoter sur quelques formations du genre "entretien performance et développement" ou "stratégie et management" mais pour la plupart les actions nationales correspondent à des vraies formations sur des techniques pointues.

Quant aux écoles thématiques, elles sont évaluées par les sections du comité national selon une procédure assez bien adaptée.

Le suivi de l'exécution des PFU dans les Délégation régionales devrait être amélioré en 2010 grâce à la possibilité nouvelle de rattacher les agents formés à leur labo.

Le plan de formation 2010-2013 est presque terminé et devrait être diffusé en avril.

Le service formation lance tout un programme de travaux sur des questions transverses à la formation en lien avec les équipes Formation des délégations régionales. On peut noter : le suivi des Correspondants de Formation, la mutualisation inter régionale des actions de formation, les modalités de suivi des budgets via XLAB et BFC, la pratique des évaluations à froid.

3) Présentation d'une plaquette d'information sur l'organisation de la formation au CNRS.

Cette plaquette est destinée aux DU et aux correspondants formation.

Une plaquette destinée à tous les agents et plus axée sur ce qu'il faut faire pour suivre une formation est en cours de préparation.

4) Questions diverses

Le premier rapport du COS de l'observatoire des métiers sur les métiers de l'informatique est disponible sur le site du COS.

Parmi les recommandations, 3 concernent la formation dont la création d'école technologique (à l'image des écoles thématiques).

Une expérience pilote sur l'écoresponsabilité de l'informatique est menée dans la DR15 avec Françoise Bertou.

Prochaine CNFP : le 21 juin de 10h à 17h. Cette CNFP examinera les demandes d'apprentissage.

Résultats des élections CAP INSERM 2010

CAP INSERM 2010 - Résultats globaux

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC	
IR	369	187	50,68	0	187	79	42,25	57	30,48	37	19,79	14	7,49
IE	722	354	49,03	3	351	154	43,87	89	25,36	68	19,37	40	11,40
AI	451	234	51,88	2	232	107	46,12	60	25,86	31	13,36	34	14,66
T	1098	529	48,18	7	522	270	51,72	111	21,26	72	13,79	69	13,22
AT	311	130	41,80	2	128	80	62,50	24	18,75			24	18,75
Total ITA 2010	2951	1434	48,59	14	1420	690	48,59	341	24,01	208	14,65	181	12,75
Total ITA 2007	2783	1374	49,37	21	1353	480	35,48	379	28,01	209	15,45	285	21,06
Différence	168	60	-0,78	-7	67	210	13,11	-38	-4,00	-1	-0,80	-104	-8,32
ELUS						13 (+1)		6 (=)		3 (-1)		2 (-3)	

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS	
DR	889	382	42,97	4	378	46	12,17	174	46,03	107	28,31	51	13,49
CR	1269	467	36,80	5	462	118	25,54	199	43,07	93	20,13	52	11,26
Cher. 2010	2158	849	39,34	9	840	164	19,52	373	44,40	200	23,81	103	12,26
Cher. 2007	2159	891	41,27	10	881	100	11,35	388	44,04	259	29,40	134	15,21
Différence	-1	-42	-1,93	-1	-41	64	8,17	-15	0,36	-59	-5,59	-31	-2,95
TOTAL ELUS Chercheurs						1 (=)		6 (+1)		2 (=)		0 (-1)	

Total Ch+ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		CFTC	
2010	5109	2283	44,69	23	2260	854	37,79	373	16,50	541	23,94	311	13,76	181	8,01
2007	4942	2265	45,83	31	2234	580	25,96	388	17,37	638	28,56	343	15,35	285	12,76
Différence	167	18	-1,15	-8	26	274	11,83	-15	-0,86	-97	-4,62	-32	-1,59	-104	-4,75
ELUS						14 (+1)		6 (+1)		8 (=)		3 (-1)		2 (-3)	

Comparaisons par corps 2010 - 2007

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS	
DR 2010	889	382	42,97	4	378	46	12,17	174	46,03	107	28,31	51	13,49
DR 2007	867	401	46,25	5	396	22	5,56	198	50,00	124	31,31	52	13,13
Différence	22	-19	-3,28	-1	-18	24	6,61	-24	-3,97	-17	-3,01	-1	0,36
ELUS						0 (=)		3 (=)		1 (=)		0 (=)	

CR2010	1269	467	36,80	5	462	118	25,54	199	43,07	93	20,13	52	11,26
CR2007	1292	490	37,93	5	485	78	16,08	190	39,18	135	27,84	82	16,91
Différence	-23	-23	-1,13	0	-23	40	9,46	9	3,90	-42	-7,71	-30	-5,65
ELUS						1 (=)		3 (+1)		1 (=)		0 (-1)	

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC	
IR2010	369	187	50,68	0	187	79	42,25	57	30,48	37	19,79	14	7,49
IR2007	323	165	51,08	3	162	43	26,54	68	41,98	28	17,28	23	14,20
Différence	46	22	-0,41	-3	25	36	15,70	-11	-11,49	9	2,50	-9	-6,71
ELUS						2 (+1)		1 (-1)		1 (=)		0 (=)	

IE2010	722	354	49,03	3	351	154	43,87	89	25,36	68	19,37	40	11,40
IE2007	657	354	53,88	3	351	102	29,06	116	33,05	89	25,36	44	12,54
Différence	65	0	-4,85	0	0	52	14,81	-27	-7,69	-21	-5,98	-4	-1,14
ELUS						3 (+1)		2 (=)		1 (-1)		0 (=)	

AI2010	451	234	51,88	2	232	107	46,12	60	25,86	31	13,36	34	14,66
AI2007	391	208	53,20	5	203	60	29,56	70	34,48	32	15,76	41	20,20
Différence	60	26	-1,31	-3	29	47	16,56	-10	-8,62	-1	-2,40	-7	-5,54
ELUS						1 (=)		1 (=)		0 (=)		0 (=)	

T2010	1098	529	48,18	7	522	270	51,72	111	21,26	72	13,79	69	13,22
T2007	1051	498	47,38	8	490	194	39,59	103	21,02	60	12,24	133	27,14
Différence	47	31	0,80	-1	32	76	12,13	8	0,24	12	1,55	-64	-13,92
ELUS						3 (=)		1 (=)		1 (+1)		1 (-1)	

AT2010	311	130	41,80	2	128	80	62,50	24	18,75			24	18,75
AJT2007	361	149	41,27	2	147	81	55,10	22	14,97			44	29,93
Différence	-50	-19	0,53	0	-19	-1	7,40	2	3,78			-20	-11,18
ELUS (*)						4 (-1)		1 (+1)				1 (-2)	

(*) : Cette CAP regroupe les CAP AJT et AGT et comporte 6 élus au lieu de 8.

Les résultats des élections aux CAP INSERM, suite au dépouillement du second tour du mercredi 21 avril 2010, montrent la **très large confiance de l'ensemble des personnels vis-à-vis du SNTRS CGT qui redevient très largement le premier syndicat (avec 37,8%, plus 12%)** pour l'ensemble Chercheurs-ITA.

Le SNTRS CGT confirme sa première place chez les ITA avec 48,6%, plus 13,3%. Il est largement en tête dans toutes les CAP ITA.

Le SNTRS CGT progresse très sensiblement chez les chercheurs avec 19,5% soit une progression de 8%. Chez les **Directeurs de Recherche**, le SNTRS CGT dépasse pour la première fois les 10%, avec **12,2%, plus 6,6%**. Chez les **Chargés de Recherche**, le SNTRS CGT devient même le **deuxième syndicat avec 25,5% (plus 9,5%)**, devant le SGEN CFDT (20,1%) et le SNIRS CGT (11,3%) et derrière le SNCS FSU (43,1%).

Ces résultats montrent qu'il existe bien à l'INSERM une forte opposition des personnels aux récentes réformes du gouvernement visant à soumettre la recherche publique aux intérêts à court terme de l'industrie avec notamment la création de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé « Aviesan ».

Le vote de près d'un ITA votants sur deux pour le SNTRS CGT signifie aussi le large soutien des personnels ITA à la campagne qu'il a menée pour obtenir toute la transparence sur les classements régionaux des agents pour les promotions en CAP.

Ces résultats des élections aux CAP sont l'occasion d'affirmer à la Direction que les personnels de l'INSERM ne veulent pas être les sous traitants des industriels, que la recherche ne peut fonctionner suivant la loi de la jungle.

Il faut maintenant que le gouvernement et la Direction de l'INSERM entendent la colère des personnels qui vient de s'exprimer dans les élections aux CAP : le SNTRS CGT exige l'ouverture d'un véritable « dialogue social », aujourd'hui totalement inexistant dans notre institut.

Le SNTRS CGT lance un appel à tous les personnels de l'INSERM, chercheurs et ITA, à prolonger leur vote de soutien en rejoignant le SNTRS CGT pour lui donner encore plus d'efficacité et de force pour la défense des personnels et du service publique de recherche.